

CRÉATION D'ENTREPRISE

Portage traditionnel

Amélie Vignier a adopté le statut d'auto-entrepreneur pour proposer aux jeunes parents saint-quentinois des ateliers de formation au portage des bébés en écharpe. Une technique ancestrale remise au goût du jour.



Le portage des bébés en écharpe revient à la mode en Occident. Cette technique ancestrale, qui reste la plus répandue dans le monde (notamment en Afrique ou en Chine), présente en effet de nombreux avantages. « *Beaucoup de parents souhaitent garder un contact fort avec leur enfant et le portage en écharpe permet de satisfaire ce besoin de communication privilégié*, explique Amélie Vignier. *Cette intimité corporelle permet à l'enfant de retrouver une partie des perceptions sensorielles qu'il a connues in utero et permet à l'adulte de développer l'instinct maternel ou paternel.* » Tout en restant au plus près de son enfant, le porteur garde également les mains libres pour effectuer des tâches quotidiennes ou s'occuper d'un autre enfant. Quant au bébé, il est dans une position naturelle, bien soutenu sur toute la surface de son corps, et sécurisé par le contact.

Un projet de « poussette-café »

Mais porter son enfant dans le respect de ses besoins reste un art difficile qui nécessite un petit apprentissage. Ayant expérimenté la technique sur ses deux enfants, Amélie Vignier a ainsi éprouvé le besoin de suivre une préparation. Infirmière-anesthésiste de formation et aujourd'hui

conseillère auprès de l'Association française de portage des bébés, elle vient d'adopter début janvier, à l'issue de son congé parental, le statut d'auto-entrepreneur pour faire profiter de son expérience les autres jeunes et futurs parents.

« *Il s'agit en particulier d'acquérir les diverses techniques de nouages – devant, dans le dos, sur la hanche – pour respecter à la fois le corps du porté et celui du porteur* », précise Amélie. Ses ateliers réunissent des groupes de six personnes maximum (ou trois couples) pour des tarifs de 15 € par participant ou de 25 € par couple.

« *Le nouveau statut d'auto-entrepreneur m'a incitée à créer mon activité*, souligne Amélie. *Les risques sont limités dans la mesure où l'on ne paye des charges et des impôts que sur le chiffre d'affaires effectivement réalisé.* » Mais la jeune chef d'entreprise ne compte pas s'arrêter là : elle voudrait créer à Saint-Quentin-en-Yvelines un « poussette-café », un bar conçu pour accueillir les jeunes parents accompagnés de leurs enfants. ■

Amélie Portage – Tél. : 06 14 07 51 13

<http://portagebebe.fr>

* Retrouvez le mois prochain notre article sur le statut d'auto-entrepreneur